



Compte-rendu de l'AG Extraordinaire 2018

5 février 2018

Ordre du jour

Examen et vote des statuts proposés

Élection au Conseil d'Administration de l'Association

Mandat pour dépôt électronique des statuts en
Préfecture

Association loi 1901
MDVA, Boulevard des Lices 13200 Arles
Tel : 06 09 49 44 56 Courriel : contact@arles-linux.org
Site : arles-linux.org

Table des matières

1 Les votants.....	3
<i>1.1 Était présents ou représentés :.....</i>	3
2 Examen et vote des statuts proposés.....	4
3 Élection au Conseil d'Administration de l'Association.....	4
4 Mandat pour dépôt électronique des statuts en Préfecture.....	4

1 Les votants

Le 5 février 2018 à 18 h s'est tenue l'AG **Extraordinaire** de l'association Arles-Linux

1.1 Était présents ou représentés :

	Nom	Prénom	Fonction	Personne représentée	Fonction
1	Antinoux	Jean-Pierre	Secrétaire	César Sylvette	Adhérent 2017
2	Ledan	Didier	Adhérent 2017		
3	Carpels	Olivier	Adhérent 2017		
4	Bartolotti	Serge	Adhérent 2017		
5	Raynaud	François	Adhérent 2017		
6	Piat	Jean-Louis	Adhérent 2018*		
7	Lanfranchi	Thierry	Adhérent 2017		
8	Chevallier	Mathieu	Adhérent 2017		
9	Mason	Lydie	Adhérent 2017		
10	Servajean	Véronique	Adhérent 2017		
11	Marre	Jacques	Président	Bosc Guy	Adhérent 2017
				Lament Philippe	Trésorier

* **nouvel adhérent ne prenant pas part au vote**

Le Quorum nécessaire pour délibérer valablement est :

$$1/3 \text{ des membres, soit } 26 / 3 = \mathbf{8,6}$$

Nombre de présents pouvant participer au vote = 10

Nombre de personnes représentées pouvant participer au vote = 3

$$\text{Total des votants} = \mathbf{13}$$

Le Quorum étant atteint l'AGE peut délibérer valablement.

2 Examen et vote des statuts proposés

Les conditions d'admission par une acceptation du CA semble trop contraignante.

Liste des modifications apportés lors de l'échange avec les adhérents notés par Jacques manuellement.

Vote :

- Adopté à l'unanimité

3 Élection au Conseil d'Administration de l'Association

Les membres suivants se présentent au CA :

Jacques Marre

Philippe Lament

Olivier Carpels

Jean-Pierre Antinoux

Serge Bartolotti

Mathieu Chevallier.

Vote :

- Adopté à l'unanimité

4 Mandat pour dépôt électronique des statuts en Préfecture

Vote :

- Adopté à l'unanimité